Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_114-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 03 novembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	6
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	27 octobre 2026
Secrétaire de séance	Christine BOUCHET

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Christine BOUCHET, Pierre LE FLOCH, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Pascal ANTONETTI, Christophe MALARDÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Jonathan GRAIGNIC donne pouvoir à Pascal ANTONETTI ; Virginie BESNARD donne pouvoir à Christophe MALARDÉ ; Marion RADI donne pouvoir à Sonia KERNEN-BELLEC ; Vincent LE HAY donne pouvoir à Yves de BON ; Natacha PINHAS donne pouvoir à Pierre CARRÉRIC ;Anne DENEUVE donne pouvoir à Virginie ROBERT ;*
Absent non excusé : Sébastien HELLEGOUARCH

2026/114 — ***Morbihan Habitat – Autorisation pour la vente de logements***

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que MORBIHAN HABITAT, dans le cadre de sa politique sociale d'accession à la propriété, vous propose d'ouvrir à la vente une partie des logements dont il est propriétaire sur la Commune.

La vente de logements sociaux doit être utilisée par les bailleurs comme un levier pour favoriser l'accession sociale à la propriété des personnes modestes et pour générer des ressources complémentaires de financements des investissements, par la reconstitution des fonds propres, afin de renforcer l'offre de logements sociaux par la construction neuve et la réhabilitation du patrimoine. La production de nouveaux logements par Morbihan-habitat nécessite de définir son modèle économique conciliant la vente de foncier, la construction en MOD ou en VEFA, et la vente HLM.

Pour mémoire, Morbihan Habitat implanté depuis 1988, possède et gère actuellement 4 Résidences et 12 logements individuels sur la commune. Par la présente, Morbihan Habitat souhaite recueillir l'avis de la Commune, pour la mise en vente de logements sur 3 programmes immobiliers.

Selon les dispositions des articles L 411-3 et L 443-11 du CCH ces logements seront proposés en priorité aux locataires occupants, qui bénéficieraient d'un prix de vente minoré. Toutefois, les locataires ne souhaitant pas entrer dans cette démarche d'acquisition continueront à occuper leur logement. Les logements vacants seront proposés en priorité aux locataires du parc social, puis à tout autre accédant se faisant connaitre.
Afin d'éviter toute spéculation sur la revente possible de ces logements, il sera convenu entre les parties dans l'acte authentique de vente à intervenir que ce bien formera la résidence principale de l'acquéreur, et ce, pendant un délai de **CINQ (5) ans** à compter de la signature dudit acte.

Une première autorisation de vente donnée sur le groupe « LES ACACIAS » (6 logements) a permis à 4 foyers de devenir propriétaires de leur logement, depuis 2014. Aujourd'hui 2 logements restent proposés à la vente.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_114-DE

Dans le but de faire bénéficier ce droit de manière équitable aux locataires, nous proposons d'élargir l'autorisation de mise en vente à d'autres programmes de la commune (ci-après listés); dans une limite de 4 logements au total.

N° de programme	Nom de la Résidence	Date mise en service	Type	Nombre de logements
0507-PAV	RUE DES ACACIAS	1988	*Individuel*	2
1326-PAV	LOTISSEMENT LES CANARIS	2008	*Individuel*	6
1687-PAV	LOTISSEMENTS DES HIRONDELLES	2014	*Individuel*	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mise en vente des résidences désignées ci-avant (à savoir, les programmes n°0507, 1326, 1687) ; à hauteur maximale de 4 logements.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)